

## Chambre des Représentants.

---

SÉANCE DU 8 JUIN 1865.

---

Crédits spéciaux au Ministère de l'Intérieur, s'élevant ensemble  
à 300,000 francs (1).

---

### RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. WAROCQUÉ.

---

MESSIEURS,

Le Gouvernement a présenté, dans la séance du 16 mai 1865, un projet de loi tendant à allouer au Département de l'Intérieur des crédits spéciaux, dont l'ensemble s'élève à 300,000 francs.

Ces crédits ont pour objet :

- 1° Une somme de 200,000 francs pour acquisitions d'œuvres d'art anciennes;
- 2° Une somme de 100,000 francs pour acquisitions en faveur de la galerie d'ethnologie nationale.

Les considérations énoncées dans l'exposé des motifs ont paru, dans toutes les sections, justifier la demande de ces crédits spéciaux, et la section centrale vous propose, Messieurs, d'adopter le projet de loi.

*Le Rapporteur,*

ARTHUR WAROCQUÉ.

*Le Président,*

A. MOREAU.

---

(1) Projet de loi, n° 177.

(2) La section centrale, présidée par M. MOREAU, était composée de MM. HAYEZ, BOUVIER-EVENEPOEL, DE VRIÈRE, DE KERCHOVE, HYMANS et WAROCQUÉ.

---